



COMITÉ DE LIAISON ET
D'ACTION POUR LA PHOTOGRAPHIE

IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

*PLAN DE RELANCE POUR L'ÉCONOMIE DES
AGENCES ET COLLECTIFS D'AUTEURS
PHOTOGRAPHES*

COMITÉ DE LIAISON ET D'ACTION POUR LA PHOTOGRAPHIE

QU'EST CE QUE LE COMITÉ DE LIAISON ET D'ACTION POUR LA PHOTOGRAPHIE ?

☛ Le CLAP est une association loi 1901 fondée début 2019 à la suite de deux tribunes publiées dans Libération¹ et au mouvement #PayeTaPhoto lancé à l'occasion de la semaine d'ouverture des Rencontres d'Arles 2018.

Né de l'association de cinq agences et collectifs d'auteurs (Signatures, modds, Tendance Floue, MYOP et VU'), le CLAP a pour but de procéder à l'étude et à la défense des droits et des intérêts économiques et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres. Par la création de ce comité, ses fondateurs se réunissent régulièrement pour faire état des pratiques auxquelles ils sont confrontés chaque jour et en informer au mieux ses adhérents. La mission du CLAP est avant tout pédagogique, son rôle est de faire de la prévention auprès de ses adhérents afin de les avertir des mauvaises pratiques que subissent nos métiers.

Représentant d'agences et collectifs d'auteurs travaillant sur le territoire français, le CLAP a aussi pour mission de faire valoir la photographie française en France, et à terme, à l'international. Nous sommes convaincus qu'il existe une école française et que ses auteurs doivent être mis sur le devant de la scène !

¹ Libération du 28 février 2017, « La photographie française étouffe » et du 2 juillet 2018 « La photographie ne s'est jamais si bien portée, les photographes jamais si mal »

QUI EST AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION ?

☛ En mars 2020, le Conseil d'Administration du Comité de Liaison et d'Action pour la Photographie est composé de :

- Frédérique Founès (Signatures), présidente du CLAP
- Stéphane Lagoutte (MYOP), vice-président du CLAP
- Thierry Ardouin (Tendance Floue), secrétaire général du CLAP
- Marie Delcroix (modds), trésorière du CLAP

QUI SONT LES ADHÉRENTS DE L'ASSOCIATION ?

☛ Le CLAP représente les agences et collectifs d'auteurs. Depuis février 2019, l'association compte cinq agences et collectifs d'auteurs (Signatures, modds, Tendance Floue, MYOP et VU') soit une centaine de photographes réunis au sein de ces structures. Par ailleurs, l'association reçoit des soutiens individuels de photographes qui souhaitent encourager les actions de l'association.

COMITÉ DE LIAISON ET D'ACTION POUR LA PHOTOGRAPHIE

L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19 SUR NOTRE PROFESSION.

☛ De manière générale, l'activité de nos membres a considérablement baissé depuis le début de la crise sanitaire Covid-19 et depuis l'annonce du confinement à partir du 17 mars 2020. D'après les agences et collectifs interrogés, la crise du Coronavirus aura un impact estimé de 50 à 60% sur leur chiffre d'affaires annuel.

Certains projets (commandes presse, commandes publicitaires et commandes corporate) avaient déjà été annulés en amont de cette annonce dès février 2020, pour beaucoup sans proposition de report de ces commandes. Les restrictions gouvernementales dues à l'épidémie de la Covid-19 concernant les rassemblements ont eu un impact direct sur l'activité de nos membres. De nombreux projets culturels comme les expositions, résidences, workshops, rencontres et conférences ont également été annulés (Les Rencontres d'Arles), parfois reportés (Festival Portrait(s) Vichy, Festival La Gacilly).

Les projets commerciaux et éditoriaux en cours de négociation ont été annulés. Et cela en France, comme à l'étranger. À la fois car les photographes ne sont plus en mesure de se déplacer pour réaliser les commandes, et car les structures (fondation, association, entreprises) ne peuvent plus organiser les prises de vues. D'autre part, l'ensemble de nos clients ont procédé à une révision de leurs plans de communication, du fait de l'incertitude liée à la crise actuelle. D'une part, une lettre de mission d'une structure devrait suffire à pouvoir travailler en extérieur. D'autre part, un assouplissement des règles d'attribution de la carte de presse semble aujourd'hui indispensable pour que les photographes continuent à travailler, même en temps de crise sanitaire, et ainsi produire de l'information toujours plus variée si chère à notre pays.

La partie la plus lucrative de l'activité des agences est la production de reportages ou de portraits pour des institutions, fondations et entreprises. Il est déjà prévisible que les budgets de communication de ces organisations seront réduits en 2020 et dans les années à venir, comme c'est le cas à chaque récession économique. La rentabilité sur ces projets est souvent ce qui permet aux agences de survivre, à côté des projets pour la presse et des projets culturels où les budgets sont moindres. Sans la certitude de pouvoir réaliser les projets avortés par la crise sanitaire Covid-19, les agences et collectifs d'auteurs font une croix sur une source de revenus essentielle remettant ainsi en question la pérennité de leur structure.

Si tant est que ces projets soit reportés après la crise sanitaire et que l'activité reprenne à la «normale», les structures n'auront sans doute plus les capacités d'embauche qui permettraient de gérer la coordination de ces projets en parallèle de ceux prévus à cette période. Il leur sera donc impossible de maintenir leur chiffre d'affaire annuel à l'équilibre.

COMITÉ DE LIAISON ET D'ACTION POUR LA PHOTOGRAPHIE

LE FONDS DE SOLIDARITÉ POUR FAIRE FACE À LA CRISE SANITAIRE COVID-19.

Les modalités d'attribution du fonds de solidarité reposants sur une baisse de 50% du CA du mois de mars 2020 par rapport au CA de mars 2019 n'étant pas adaptées à nos structures, un seul de nos membres n'a pu bénéficier de cette aide à ce jour. Les pertes du mois de mars n'ont, quoi qu'il en soit, pas été compensées par le fonds de solidarité. Le lissage sur douze mois du CA 2019 pour juger d'une baisse de celui-ci sur la période de crise sanitaire est effectif depuis le début du mois d'avril 2020.

Les agences et collectifs d'auteurs réunis dans l'association ont subi une perte brutale et drastique de leur chiffre d'affaires liée aux projets annulés ou reportés à cause de la crise sanitaire Covid-19. Les structures réunies au CLAP estiment d'ores et déjà entre 50 à 60 % leurs pertes sur l'année avec une chute vertigineuse immédiate des commandes, des ventes d'archives et des projets culturels, donc du chiffre d'affaires de 70 à 80 % sur mars et avril, sans parler des mois d'été à venir. L'aide de 1500€ à laquelle pourront peut-être prétendre nos membres à partir d'avril 2020 ne représente qu'une infime partie du montant de la perte financière liée à la crise sanitaire.

D'autre part, nous travaillons avec des clients qui payent à 45, voire 60 jours. Nous pouvons donc encore aujourd'hui régler nos créances, nos fournisseurs et nos prestataires. Mais c'est dans un, deux, trois ou même six mois, que la crise va se faire cruellement ressentir sur nos métiers. D'autant plus que, rappelons-le, les chiffres d'affaires des mois d'été sont en général les plus faibles de l'année pour nos métiers et rééquilibrés par les premiers et derniers mois de l'année. Il nous paraît donc indispensable que les dispositifs de soutien proposés par l'État soient effectifs le temps que la crise se fera ressentir sur nos économies.

COMITÉ DE LIAISON ET D'ACTION POUR LA PHOTOGRAPHIE

LA GESTION POST-CRISE SANITAIRE.

☛ Pour pouvoir faire face à la crise sanitaire, les membres du CLAP ont pu s'appuyer sur certains dispositifs d'aides mis en place par l'État : chômage partiel, report des cotisations sociales, report des taxes (de l'IS mais pas de la TVA), arrêt maladie ou garde d'enfants.

Concernant le report des cotisations sociales et de l'IS, ces aides peuvent aider de manière ponctuelle à gérer la perte financière liée à la crise sanitaire mais la trésorerie de nos membres ne permettra pas toujours de payer ces cotisations et taxes le moment venu. Il faudrait impérativement supprimer les taxes de nos agences et collectifs sur cette période sinistrée afin de ne pas repousser le problème.

Par ailleurs, certains de nos membres émettent des doutes sur la pérennité de leur structure ou se demandent s'ils ne vont pas devoir procéder à des licenciements pour pouvoir faire face à cette perte d'activité qui a débuté en février 2020 et qui risque de reprendre très difficilement et de durer plusieurs mois.

Au-delà des aides financières accordées par l'Etat à certains auteurs et structures, il s'agit aujourd'hui de penser à l'après, à la relance économique de notre secteur. Nos structures sont sérieusement en danger et en conséquence, les auteurs-photographes que nous représentons.

Dans cette période de crise inédite où des aides exceptionnelles ont été accordées par le gouvernement aux entreprises françaises, il faut exiger que ces mêmes entreprises fassent appel à des agences et des auteurs travaillant en France. Ce qui permettra à ce secteur de s'en sortir. L'argent dépensé par les sociétés françaises qui consomment de la photographie doit servir à relancer notre économie avant celles d'autres pays qui pratiquent une préférence nationale. C'est le cas, par exemple, aux Etats Unis où ce système basé sur l'IRS fonctionne en temps de paix sanitaire. Acheter ou commander des photographies à des artistes résidants dans d'autres pays et payant leurs impôts dans d'autres pays reviendrait alors à participer à la relance de l'économie d'autres pays.

À crise exceptionnelle, moyens exceptionnels. Pourquoi ne pas imposer des quotas d'achat et d'utilisation d'images produites en France auprès de la presse, des entreprises et des institutions culturelles françaises pour relancer les industries culturelles du pays ?

Il faut empêcher la pratique des forfaits de ventes d'images en lots avec des sociétés qui, pour la plupart, sont à l'étranger, ou avec des agences filiales (comme l'AFP, d'ailleurs financées par l'État).

COMITÉ DE LIAISON ET D'ACTION POUR LA PHOTOGRAPHIE

PLAN DE RELANCE POUR L'ÉCONOMIE DES AGENCES ET COLLECTIFS D'AUTEURS PHOTOGRAPHES

Il ne faut pas oublier que la création culturelle française participe non seulement à l'économie et au développement industriel de notre pays mais surtout à son rayonnement dans le monde.

1. RELANCER L'ÉCONOMIE À L'ÉCHELLE INDIVIDUELLE

Suppression des taxes des agences et collectifs 2020

Durant toute la durée de cette crise sanitaire Covid-19 qui affaiblit considérablement la trésorerie de nos structures, il faudrait que toutes les taxes, notamment la TVA 2019, soient annulées afin que nous puissions maintenir nos structures à flot et survivre à cette crise.

Soutenir les structures pour le paiement des loyers commerciaux.

La majorité de nos structures sont locataires de leurs bureaux et ces coûts fixes pèsent lourdement sur leur trésorerie. L'État pourrait venir soulager nos structures en venant les soutenir dans ce paiement.

Adapter au cas par cas les aides financières aux entreprises.

À l'issue de la crise sanitaire, proposer un soutien financier adapté aux structures. Le fonds de solidarité et les dispositifs d'aides mis en place par l'État n'ont pas été adaptés, ni efficaces pour assurer leur pérennité. Accompagner sur le long terme les structures et faire un bilan un an après la crise semble indispensable pour s'assurer de la survie de celles-ci. Cela pourrait s'organiser avec l'ouverture d'un guichet unique au sein du Ministère de la Culture pour que les structures très fragilisées ou sur le point de fermer puissent s'adresser à l'administration pour essayer d'être sauvées.

COMITÉ DE LIAISON ET D'ACTION POUR LA PHOTOGRAPHIE

2. RELANCER L'ÉCONOMIE À L'ÉCHELLE COLLECTIVE

Inciter les entreprises à collaborer avec les photographes et structures représentants des artistes travaillant sur le territoire français.

Dans une démarche de relance économique de la création photographique et des artistes-auteurs, il serait essentiel que les entreprises puissent acheter et commander des photographies aux agences, aux collectifs, et aux photographes basés en France. Ainsi, ces entreprises participeraient à la relance du marché français de la création photographique, et à la survie de ses acteurs. La fiscalité pourrait être un biais pour inciter ces entreprises à le faire.

Imposer des quotas de commandes aux artistes-auteurs basés en France par les entreprises et institutions françaises.

Imposer des quotas aux entreprises françaises à collaborer avec des artistes-auteurs travaillant en France permettrait que les budgets de ces entreprises soient favorables à l'économie nationale, et ainsi maintiennent l'économie de nos structures.

Interdire la pratique des forfaits de ventes d'images avec des sociétés implantées à l'étranger et les agences filaires.

Dans cette période de crise inédite où des aides exceptionnelles ont été accordées par le gouvernement aux entreprises françaises, il faut exiger que ces mêmes entreprises fassent appel à des agences et des auteurs travaillant en France. Il est primordial pour notre économie de demain de faire travailler d'abord les structures et les photographes du territoire français.

Mobiliser les institutions culturelles à la diffusion des auteurs travaillant en France.

Il est primordial et essentiel que la création culturelle française soit protégée, soutenue et diffusée par nos institutions nationales. Pour les encourager à la valoriser, et ainsi participer à son rayonnement dans le monde, l'État doit encourager et soutenir les programmations d'expositions paritaires entre artistes travaillant en France et artistes travaillant à l'étranger.

COMITÉ DE LIAISON ET D'ACTION POUR LA PHOTOGRAPHIE

Si les agences et collectifs d'auteurs paraissent parfois modestes de par leur taille et leur nombre de salariés, n'oublions pas qu'elles représentent et permettent à des milliers de photographes français actifs et talentueux de vivre. Et de produire cette richesse culturelle qui fait rayonner la France de par le monde !